

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} juillet de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/06/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, MANNEVEAU Julie, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence.

Pouvoirs : STEFANUTTI Isabelle, pouvoirs à GRIJOL Christian
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique
TUPIN Hugues, pouvoirs à AUDURIER Philippe

Secrétaire de séance : MANNEVEAU Julie

Délibération N°DE 63-2021

Objet : Occupation de terrain par une mission évangélique en 2019 – Protocole d'accord

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Vu la compétence communautaire « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » incluant la gestion des « grands passages » selon les termes du schéma départemental du Finistère,

Vu la délibération DE 50-2019 relative aux tarifs d'accueil des grands passages gens du voyage,

Vu la délibération DE 07-2021 relative à l'indemnisation d'un propriétaire suite à l'occupation de son terrain par une mission évangélique,

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel établi entre le propriétaire exploitant et Douarnenez Communauté ayant pour objet de mettre fin définitivement au différend les opposant en suite de l'occupation de son terrain par une mission évangélique, et prévoyant une indemnisation de l'Earl CARADEC en contrepartie d'un abandon de toutes démarches contentieuses engagées contre Douarnenez Communauté devant le Tribunal administratif et incluant une renonciation réciproque à recours entre les parties ,

Vu l'avis favorable du bureau du 21 juin 2021,

Il est proposé :

- **De confirmer l'indemnisation du propriétaire/exploitant conformément à la délibération DE 07-2021,**
- **D'autoriser le Président à signer le protocole d'accord qui a pour objet de mettre fin définitivement au différend opposant l'Earl CARADEC à Douarnenez Communauté.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2021.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

